

2 – Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Version -02 Référence : 1031

Objectifs pédagogiques

- Savoir utiliser l'Appareil Respiratoire Isolant en atmosphère non respirable ou toxique

Public concerné

Toute personne désignée pour intervenir dans des atmosphères non respirables

Organisation & modalités

Un questionnaire de satisfaction à froid sera rempli, 6 mois après la formation, par chaque participant, avec sa hiérarchie, pour confirmer l'utilité de la formation au poste de travail et les actions complémentaires internes/externes éventuellement nécessaires

La formation est prévue pour **10 participants** – nous contacter si besoin d'un plus grand nombre de places

La formation est suivie d'un test de connaissances et de validation des acquis pédagogiques

Accessibilité & Méthode

Cette formation est accessible aux personnes handicapées. Pour plus d'informations, contactez-nous.

Toutes nos formations sont réalisées avec un support de présentation conçu pour créer des interactions.

Contact

 01 79 75 66 69

 contact@ingenerisk.com

 5 rue Charles Duschene,
Immeuble TERTIA I, 13290
Aix-en-Provence

Les atouts Ingenerisk

Nos équipes de formateurs sont issus du monde professionnel avec une expérience présentant une forte valeur ajoutée.

Nos modules comportent des cas pratiques.

Délais d'accès

Compris entre 1 et 7 jours

Durée

2 jours – 14h

Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis

Modalités

- Inter-entreprise
- Intra-entreprise

Tarifs

Inter : [sur demande](#)

Forfait intra : [sur demande](#)

Présentiel

Programme pédagogique

1 – Atmosphères non respirables

- Définitions
- Les fumées d'incendies
- Les épandages et atmosphères toxiques

2 – Contraintes physiologiques

- Perturbations sensorielles
- Augmentation du travail du porteur

3 – Le matériel

- l'A.R.I
- La ligne de vie

4 – Les règles de base

5 – Les procédures opérationnelles

- Procédure AVANT l'engagement
- Procédure PENDANT l'engagement
- Procédure APRÈS l'engagement
- Résumé du déroulement de l'opération

6 – L'opération, la procédure opérationnelle

7 – RETour d'EXpérience (RETEX)